Lieu de mémoire et de recueillement, le cimetière de notre commune accueille les défunts dans un cadre empreint de respect et de sérénité. Il est destiné à permettre à chacun de se recueillir dans la dignité, de rendre hommage à ses proches disparus et de préserver la mémoire collective de notre territoire.

Cette rubrique vous informe sur les démarches administratives liées aux inhumations, concessions, travaux ou entretien des sépultures. Vous y trouverez également les règlements en vigueur.



La commune de Poliénas met à disposition des administrés plusieurs services funéraires, dans un esprit de respect, de dignité et de mémoire.

Vous trouverez ci-dessous les tarifs en vigueur pour les concessions et prestations funéraires :

## Concessions en cimetière

• Concession de 30 ans : 200 € / m² • Concession de 50 ans : 300 € / m²

## Columbarium

Case pour 15 ans : 150 €
Case pour 30 ans : 250 €
Case pour 50 ans : 350 €

Vous avez également accès à un jardin du souvenir.

Pour toute demande d'information complémentaire ou pour effectuer une démarche, vous pouvez contacter la mairie ou vous rendre sur place aux horaires d'ouverture.

Contacter la mairie

02/11/2025 23:28

## Télécharger le règlement

02/11/2025 23:28